

CONVOCATION

À TOUTES LES DÉLÉGUÉES À TOUS LES DÉLÉGUÉS DE L'A.P.L.

AVIS DE CONVOCATION BUREAU DES DÉLÉGUÉS Séance ordinaire

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire du BUREAU DES DÉLÉGUÉS qui se tiendra :

LE MERCREDI, 9 OCTOBRE 2024

☞ 18 h 00

Heure de début

Inscriptions à partir de 17 h 30

ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DE CHÂTEAUGUAY

(à la cafétéria)

225, boul. Brisebois, Châteauguay, Qc, J6K 3X4

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2024;
- 3. Présentation des nouveaux membres;
- 4. Santé et sécurité au travail;
- 5. Mise à jour de la liste du personnel enseignant;
- 6. Recensement des élèves au secondaire;
- 7. Consultation calendrier scolaire 2025-2026;
- 8. Dossiers pédagogiques;
- 9. Nouvelles dispositions 2023-2028;
- 10. Retour sur le questionnaire santé globale du CSSDGS;
- 11. Rencontre de secteur (heure fixe);
- 12. Informations;
- 13. Questions diverses...
- 14. Nouvelles de mon milieu;

Virage numérique :
Apportez votre outil numérique si
vous le désirez

Petit Rappel: N'oubliez

pas les procurations FTQ

Guy Poissant, 1er vice-président L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) 36, boul. Taschereau – CP 36 La Prairie QC J5R 3Y1

Tél: 450-659-5491 ou 438-320-5491 Courriel: z27_lignery@aplcsq.net SiteWeb: www.lignery.ca

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ), LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 À 18 HEURES 00 MIN., SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GUY POISSANT.

- ORDRE DU JOUR -

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2024;
- 3. Présentation des nouveaux membres;
- 4. Santé et sécurité au travail;
- 5. Mise à jour de la liste du personnel enseignant;
- 6. Recensement des élèves au secondaire;
- 7. Consultation Calendrier scolaire 2025-2026;
- 8. Dossiers pédagogiques;
- 9. Nouvelles dispositions 2023-2028;
- 10. Retour sur le questionnaire de santé globale du CSSDGS;
- 11. Rencontre de secteur (heure fixe);
- 12. Informations;
- 13. Ouestions diverses...
- 14. Nouvelles de mon milieu;

PRÉSENCES:

(ARCHIVES BDD-984-04)

Provost, Martine, présidente Poissant, Guy, 1^{er} vice-président D'Amour, Kim, 2^e vice-présidente Renaud, Hélène, 3^e vice-présidente Côté, Valérie, 4^e vice-présidente Hébert, Sophie, secrétaire générale

Boudreau, Denis Bourdeau, Mélissa Bourdon, Véronique Boursier, Annie-Claude

Boutet, Christine Boyer, Estelle

Brunette, Stephanie Carrière, Geneviève Chamberland, Martine Charest, Caroline Choquette, Anic Cloutier, Amélie

Delisle, Dominique Demers, Stéphanie Déniel, Caroline Deschamps, Sylvie

Cormier, Maryse

Dontigny, Jessica Dupré, Patrick Enciso, Béatriz

Ferland, Annie Fontaine, Shirley Gareau, Annik

Gauthier, Hélène Gervais, Jean-Simon Girard, Marie-Josée

Girard, Marilyn Goulet, Michèle

Gravel-Lussier, Marie-Ève

Grégoire, Sara-Ann Grenier, Mélanie Grondin, Chantal Gruffy, Sandrine Guérin, Jacinthe Jaffelin, Sophie Jomphe, Karelle

Kanoundjian, Christian

Laberge, Isabelle Lacelle, Chantal

Lafontaine-Côté, Marie-Claude

Lalonde, Camille Lalonde, Jean-François

Landry, Daniel Lapierre, Isabelle Lapierre, Véronik Laprade, Carolane Le Pailleur, Catherine

Leclerc, Annie
Leclercl, Chantal
Leduc, Marilène
Legault, Isabelle
Lemire, Julie
Lépine, Tanya

Lessard-Lachance, Cédric Létourneau, Mélissande

Lévesque, France Mailhot, Sophie Marcouiller, Denis Marleau, Patrick Meunier, Marc-Étienne

Michel, Amélie Morin, Marie-Anick Pelletier, Jennyfer Pelletier, Mylène Perras, Élizabeth Primeau, Chantal Quesnel, Caroline Reid, Philippe Robillard, Joanie Ross, Sylvie Rousseau, Lyne Roy, Sébastien Savoie, Jérôme Serré, Olivier Simoneau, Maude Soucy, Éric St-Pierre, Annie

St-Pierre, Josianne Thibeault, Émilie Tragnée, Josée Trahan, Janie Trédemy, Karine Trudel-Crêt, Karine Vachon, Stéphanie Venne, Jean-Marc Vinet-Lavoie, Julie

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Guy Poissant, 1er vice-président, présente l'ordre du jour.

09-10-BDD-24-25-1606

Il est proposé par Joannie Robillard, appuyée par Sébastien Roy, que l'ordre du jour soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

2. <u>RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2024</u>

09-10-BDD-24-25-1607

Il est proposé par Chantal Grondin, appuyée par Sébastien Roy, que le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2024 soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Sophie Hébert, secrétaire générale, explique, selon le *Code du travail* et les *Constitutions et Règlements APL*, les procédures d'adhésion des nouveaux membres à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). Elle présente les récentes adhésions reçues.

NOUVEAUX MEMBRES

Arseneau, Zachary Auger, Mathieu Bélanger, Valérie Bouchrika, Nada Dorais, Kaël Fontaine, Sarah Frikha, Hamdi Gauthier-Savard, Léa Laforest, Catherine Laramée, Samuel Neault, Sébastien Tittley, Jérôme Wong, Joanne Catherine Langlois Daphnée Boyer Jade Lecourtois Danny Shu Camille Rolland

4. <u>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</u>

Sophie Hébert, secrétaire générale, annonce que la nouvelle responsable santé et sécurité pour les écoles secondaires et Brenda-Milner est maintenant Chantal Primeau. Elle indique que le travail des RSS se poursuit :

- Les inspections des établissements;
- Les réunions des comités de regroupements;
- La mise en place des recommandations des RSS.

Sophie Hébert en profite pour souligner le nombre grandissant d'appels et de courriels concernant la violence vécue en classe. Elle rappelle l'importance de remplir le registre des accidents pour chaque accident, incident ou passé proche.

5. MISE À JOUR DE LA LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Sophie Hébert annonce que l'opération consistant en la mise à jour de la liste du personnel enseignant ne se fera plus dans la forme habituelle. Elle fait d'ailleurs place cette année à l'opération « Signature des cartes de membres électroniques ». Sophie Hébert passe en revue les différentes étapes qui mèneront au bilan de l'opération au bureau des délégués du

26 novembre prochain. Sophie Hébert explique également la procédure à suivre pour signer la carte électronique et bien la conserver.

6. RECENSEMENT DES ÉLÈVES AU SECONDAIRE

Sophie Hébert présente l'opération « Mise à jour de la liste du personnel enseignant » elle indique que les documents de plusieurs écoles primaires ont déjà été acheminés à L'APL, mais qu'il en reste encore à venir.

Elle invite maintenant les personnes déléguées du secondaire à débuter l'opération prévue pour leur secteur en y précisant les étapes à suivre.

7. <u>CONSULTATION – CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026</u>

Kim D'Amour, 2^e vice-présidente, présente la consultation portant sur le calendrier scolaire 2025-2026 qui aura lieu du 9 octobre au 1^{er} novembre 2024. Elle rappelle que selon la clause 8-1.09:

- Le CSS identifie un minimum de 25% du total des journées pédagogiques pour lesquels le lieu est déterminé par la personne enseignante (5 journées pendant lesquelles il est possible de faire du télétravail);
- Parmi les journées ainsi identifiées (25% = 5 jours), le CSS identifie un minimum de 20% du total des journées pédagogiques pour lesquelles le contenu est déterminé par les personnes enseignantes.

Elle précise que dans la proposition du calendrier scolaire 25-26, le CSSDGS a identifié deux journées pédagogiques soir le 28 aout et le 6 février comme étant des journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignants.

Elle indique également qu'à la suite de la compilation des réponses à cette consultation, L'APL transmettra :

- Les dates des 4 journées les plus populaires comme étant celles dont le contenu et le lieu sont déterminés par les personnes enseignantes;
- La date de la 5^e journée la plus populaire comme étant celle dont le lieu est déterminé par les personnes enseignantes.

Elle précise qu'en cas de disparités entre les dates choisies par les personnes enseignantes du primaire et du secondaire, deux propositions seront transmises au CSS: l'une pour le primaire et l'autre pour le secondaire.

Martine Provost, présidente, indique que l'exploration de la 2^e semaine de relâche se fera lors d'une autre consultation afin d'éviter la confusion.

Guy Poissant, 1^{er} vice-président, indique que la consultation du calendrier de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes se fera plus tard cet automne.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

8. <u>DOSSIERS PÉDAGOGIQUES</u>

Évaluation des apprentissages Préscolaire

En s'appuyant sur le régime pédagogique, Martine Provost brosse le portrait de l'évaluation des apprentissages au préscolaire.

Régime pédagogique et Instruction annuelle 2024-2025

Kim D'Amour présente les différents documents de référence qui régissent l'évaluation des apprentissages. Elle indique que des membres interpellent L'APL toutes les années pour savoir s'ils doivent évaluer toutes les compétences à toutes les étapes. Elle informe les personnes déléguées, preuve à l'appui, que ce n'est pas une obligation d'évaluer toutes les compétences à tous les bulletins. Elle fait référence, notamment :

- Au Régime pédagogique et à l'Instruction annuelle 2024-2025
- Au Guide pédagogique et professionnel : Droits, pouvoirs et responsabilités des enseignantes et des enseignants;
- À la Loi sur l'instruction publique.

Normes et modalité d'évaluation des apprentissages

Kim D'Amour rappelle l'article 19, 19.1 de la LIP et l'article 30.1 du Régime pédagogique pour souligner les droits et les responsabilités des personnes enseignantes quant aux Normes et modalités. Elle précise que le résumé des normes et modalités devrait se bâtir à partir des propositions de l'équipe enseignante et non pas des demandes des directions. Elle réfère les personnes déléguées au tableau confectionné par la FSE montrant le cheminement des normes et modalités des apprentissages intégrant la révision d'un résultat en vertu de la LIP. Elle mentionne que les modalités d'application progressive relativement aux règles d'évaluation des apprentissages seront maintenues pour l'année scolaire en cours :

- Pour certaines matières du primaire et du secondaire, il n'est pas obligatoire d'inscrire de résultats à la 1^{re} ET à la 2^e étape.
- Il est encore possible d'inscrire un seul commentaire sur une « compétence transversale à l'étape jugée la plus appropriée.

Elle rappelle néanmoins que ces assouplissements aux règles d'évaluation du régime pédagogique relatives au bulletin peuvent s'appliquer seulement si elles sont inscrites dans les normes et modalités d'évaluation déterminées par les écoles.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

Kim D'Amour conclut ce point en dressant la liste des différents documents de référence en précisant leur emplacement sur le site de L'APL.

9. NOUVELLES DISPOSITIONS 2023-2028

Bien qu'ayant déjà abordé les nouvelles dispositions au Bureau des délégués de la rentrée, Kim D'Amour revient sur certaines pour en préciser leur application.

Il y a été question :

- De l'Annexe 73

Cette mesure est temporaire et permet la prise en charge d'un ou plusieurs groupes additionnels au secteur des jeunes. Elle invite le personnel enseignant qui recevrait cette proposition à communiquer avec l'APL.

- De l'aide à la classe

Elle présente deux documents de référence concernant cette nouvelle ressource :

- « L'Aide à la classe ce que vous devez savoir! », produit par la CSQ
- « Le guide évolutif d'implantation des nouveaux services de soutien en classe au préscolaire 5 ans et au primaire » du CSSDGS 2024-2025.

10. <u>RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE SANTÉ GLOBALE DU CSSDGS</u>

Sophie Hébert revient sur l'envoi par le Centre de services scolaire d'un questionnaire concernant la Santé Globale. Elle précise que L'APL n'avait pas été mise au courant du contenu du questionnaire et informe les personnes déléguées que des représentations ont été faites auprès du Centre de services pour s'assurer de l'anonymat des réponses, pour questionner le bienfondé de ce sondage et pour remettre en question la légitimité de certaines questions personnelles.

11. RENCONTRE AVEC VOTRE DELÉGUÉ DE SECTEUR (HEURE FIXE)

Martine Provost informe les personnes déléguées, qu'à la suite d'une demande des conseillers de secteur, un temps d'échanges sera prévu avant la pause des rencontres en présentiel pour favoriser la communication entre les personnes déléguées d'un même secteur.

12. INFORMATIONS

a) AppliProf

Kim D'Amour revient sur la plateforme en ligne Appliprof conçue par la FSE-CSQ. Elle rappelle les trois volets de cette application :

- Formation continue
- Ma tâche
- Poste à poste.

Elle précise que pour les personnes utilisant le volet « Ma tâche », il est possible d'ajouter des rubriques. Elle indique que les personnes qui ont de la suppléance à effectuer dans le cadre de la mesure 15156 pourraient, par exemple, comptabiliser leurs heures de suppléance effectuées à l'aide de cette plateforme.

Elle répond aux questions.

b) Libération d'une partie de la surveillance au primaire

Kim D'Amour annonce que l'annexe annonçant les allocations par école servant à libérer le personnel enseignant d'une partie de la surveillance au primaire est enfin arrivée, soit l'annexe 47, pour le CSS, ou 54, dans la convention collective nationale. Le document a été mis à jour sur le site de L'APL et les personnes déléguées devraient l'avoir reçu par courriel.

Elle rappelle que ce n'est qu'en l'absence du personnel de soutien qui devait faire de la surveillance qu'une personne enseignante peut être appelée à faire une suppléance « dépannage ».

Elle invite les membres à communiquer avec L'APL pour les questions ou les écueils à ce sujet.

c) Invitation pour le nouveau personnel du CSSDGS

Martine Provost annonce la tenue de trois rencontres d'information et d'échanges qui auront lieu à L'APL de 16h45 à 19h15 et qui sont destinées au nouveau personnel enseignant :

- Le mardi 22 octobre 2024 pour les personnes non légalement qualifiées du secteur de l'éducation des adultes;
- Le mercredi 6 novembre pour les personnes non légalement qualifiées du secteur de la formation professionnelle;
- Le mercredi 27 novembre pour les personnes légalement qualifiées de tous les secteurs.

Elle invite les personnes déléguées à transmettre cette invitation aux personnes concernées.

d) Comité des Jeunes

Hélène Renaud, 3^e vice-présidente, informe les membres présents que L'APL est à la recherche d'une personne enseignante âgée de 35 ans ou moins pour compléter son comité des Jeunes. Elle rappelle les mandats de ce comité et invite les personnes déléguées à transmettre ces informations aux personnes concernées.

e) Mentorat et tâche

Kim D'Amour rappelle quelques points à vérifier dans les tâches concernant le programme de mentorat :

- Pour les personnes enseignantes novices de 0 à 2 ans, la participation est obligatoire;

- Pour les personnes enseignantes novices de 3 à 5 ans, la participation facultative, mais fortement encouragée;

Elle rappelle également le temps prévu par le Centre de service pour les personnes enseignantes novices, mais également pour le personnel mentor et mentor-école du secteur des jeunes, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

13. NOUVELLES DE MON MILIEU

Une personne déléguée d'une école secondaire rapporte la prolifération des mesures d'adaptation et de modification à mettre en place pour des élèves dans ses classes. Elle se questionne sur les mises à l'essai des mesures sans qu'elles apparaissent dans un plan d'intervention.

Martine Provost rappelle que pour qu'un élève bénéficie d'adaptations ou de modifications en évaluation, il faut que le plan d'intervention de l'élève en fasse mention. Elle suggère aux personnes enseignantes de garder des traces écrites de toutes demandes d'adaptation ou de modification qui ne seraient pas colligées dans les plans d'intervention.

Une personne enseignante rapporte la multiplication des rencontres collectives dans son milieu. Elle se demande ce que L'APL peut faire pour freiner cette augmentation de tâche. Martine Provost rappelle que c'est aux personnes enseignantes à compter leur temps et à respecter leur tâche. Lorsqu'une personne enseignante constate que la cadence du travail effectué pourrait occasionner un dépassement de sa tâche annualisé, Martine Provost insiste sur le fait qu'elle devrait le signifier à sa direction pour qu'elles puissent tenter de trouver des solutions ensemble (rémunération, réaménagement de la tâche, etc.). Elle précise que dans une situation où aucune solution n'aurait été trouvé à la suite d'une telle démarche, un processus conventionné est à privilégier : utiliser le « Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche ».

Une personne enseignante du préscolaire verbalise son inquiétude face aux situations violentes qui pullulent dans son milieu. Elle se dit bouleversée de constater que des collègues et des enfants du préscolaire vivent dans un tel climat à longueur de journée. Elle dit vivre beaucoup de frustration d'impuissance devant une telle situation.

Martine Provost indique que L'APL est au fait de plusieurs situations dans plusieurs écoles. L'APL remarque également une recrudescence des cas de violence dans les milieux et des représentations ont été faites auprès du Centre de services à ce sujet.

Sophie Hébert précise que, comme collègue témoin d'acte de violence, des pressions peuvent être faites pour dénoncer des situations de violence. Elle rappelle la nécessité de documenter la violence en remplissant des rapports d'accident/d'incident. Elle insiste également l'importance d'appeler à L'APL quand le personnel enseignant est victime ou témoin de situations de violence. Elle rappelle que L'APL peut guider les équipes écoles dans la dénonciation d'actes de violence et qu'il est possible d'aller jusqu'au droit de refus.

14. **QUESTIONS DIVERSES**

Personne n'est venu au micro pour intervenir à ce point.

À 20 H 37 MIN, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST UNANIMEMENT LEVÉE.	